

Synthèse des travaux de la session 4

Comment a été rédigé ce document ?

Ce document a été rédigé par le collectif d'animation. Son objectif est de présenter les grandes lignes des discussions et des échanges de la quatrième session de la Convention citoyenne sur les temps de l'enfant. Il ne vise pas l'exhaustivité mais à dégager une synthèse des principales réflexions.

Nous arriverons dans le dur de la délibération ! C'est pourquoi l'intégralité du travail sur vos propositions vous sera transmise en séance et non dans cette synthèse. Cette dernière reprend les grands éléments des auditions sur lesquels vous vous êtes appuyés pour détailler vos propositions.



Des auditions et des propositions !

C'est officiel, vous êtes pleinement dans la phase de délibération ! Après avoir posé les termes du sujet sur le temps de l'enfant, établi vos constats et vos préoccupations, décrit vos évolutions souhaitables... vous êtes maintenant à l'étape où vous élaborez vos propositions.

Au programme de ce week-end encore très riche, vous avez pu déposer vos témoignages et partager vos vécus. Vous avez également laissé des messages vidéo pour les adolescents du Panel jeunes ! Enfin et surtout, vous avez découvert en plénière les 3 thématiques et 15 sous-thématiques de travail qui ont structuré les échanges des auditions et votre travail en sous-groupe sur les propositions.

A ce sujet, l'affectation des thématiques a suscité quelques réticences. Si certains ont été agréablement surpris : « on a apprécié finalement de se voir imposer un thème car on ne pensait pas avoir autant de choses à dire. », d'autres ont exprimé de la frustration de ne pas avoir travaillé sur des thématiques de leur choix. Concernant le rapport final, vos inquiétudes ont porté sur le traitement des enjeux transverses, la manière dont sera présentée l'articulation des propositions ou encore la visibilité de certaines thématiques comme la parentalité.

A l'issue du week-end cependant, vous avez été nombreux à exprimer votre satisfaction et renouvelé votre confiance dans la méthode. Si une partie d'entre vous a démarré vendredi en exprimant des doutes, vous avez indiqué avoir repris confiance et êtes ressortis de la session avec le sentiment d'avoir avancé, d'être entrés dans les sujets et dans le concret des propositions. Vous avez apprécié « la bienveillance et le respect qui se sont installés dans les groupes » et vous avez trouvé un climat plus apaisé et plus serein notamment en hémicycle. Vous avez trouvé les auditions très intéressantes et concrètes.

Retour sur les résultats des ateliers territoriaux

Pas moins de **29 ateliers territoriaux** se sont tenus en France sur le sujet des temps de l'enfant. Ces ateliers (multipartites, voix de l'enfant ou élus locaux) se sont déroulés de **juillet à septembre** et ont réuni **500 participants dont 115 enfants**.

Quels sont les grands enseignements de ces ateliers ? Beaucoup font écho à vos constats comme le rythme actuel qui n'est pas adapté au rythme biologique des enfants ou encore les inégalités d'accès aux activités sportives, culturelles ou encore la coordination insuffisante des acteurs. Il y a bien sûr des différences de perception en fonction de l'environnement et du lieu de vie, notamment sur l'usage et l'utilisation des écrans.

- Tous les enseignements et les résultats des ateliers territoriaux sont disponibles dans la synthèse qui vous a été distribuée en session 4.
- Découvrez les illustrations graphiques des facilitateurs réalisées lors des ateliers [en cliquant ici](#) (ou dans le Sharepoint dédié).

ATELIERS

Lors de cette session, vous l'attendiez toutes et tous, vous avez pu identifier et formuler une première version des propositions en réponse à la lettre de saisine, sur 15 sous-thématique (*confer illustrations ci-après*). Le vendredi après-midi, après un premier **temps de présentation de votre thématique** et des « ingrédients clés » d'une proposition, vous vous êtes (re)plongés dans la matière issue des trois premières sessions et la synthèse des ateliers territoriaux. Vous avez ici identifié ce qui était important pour vous dans votre sous-thématique et les problématiques auxquelles vous alliez répondre par des propositions !

En fonction de votre sous-thématiques, de la documentation disponible, de la complexité du sujet et/ou du niveau de consensus au sein du groupe, **vous avez formulé une ou plusieurs propositions entre le vendredi et samedi matin.**

Thématique 1 : Adapter les temps scolaires aux rythmes des enfants



Thématique 2 : Diversifier et mieux articuler les apprentissages et les activités des enfants et assurer la complémentarité des temps

7 : DIVERSIFIER LES APPRENTISSAGES ET ACTIVITÉS



8 : REPENSER LA PAUSE MÉRIDIDIENNE POUR EN FAIRE UN TEMPS DE QUALITÉ



9 : ORGANISER DAVANTAGE DE SÉJOURS



10 : PENSER LES LIEUX DES ACTIVITÉS NON-SCOLAIRES (ÉCOLE OU LIEU EXTERNE)



11 : PENSER L'ACCESSIBILITÉ DES ACTIVITÉS



12 : ORGANISER LE LIEN ENTRE LES ACTEURS



Fig. 5. de HOUZON

Thématique 3 : Aménager des temps de qualité pour les parents et les enfants

13 : ADAPTER L'ORGANISATION PROFESSIONNELLE POUR QUE LES PARENTS AIENT PLUS DE TEMPS AVEC LEURS ENFANTS



14 : REPENSER LE TEMPS DES DEVOIRS POUR QU'ILS NE SE FASSENT PLUS À LA MAISON



15 : AGIR SUR LE TEMPS D'ÉCRAN



Fig. 5. de HOUZON

Vous avez travaillé samedi en 3 temps à partir de ces premières propositions :

- Un premier temps en sous-groupe pour les décrire le plus concrètement possible, identifier à qui elles s'adressent, les bénéfices attendus sur le développement la santé et les apprentissages des enfants. Vous avez également identifié les **enjeux transverses** (inégalités territoriales, violence et harcèlement, etc.) mais aussi les **questions, points de débat ou obstacles à lever pour sa mise en œuvre**.
- Ensuite vous avez présenté les propositions et vous les avez enrichies à l'échelle de votre groupe. L'après-midi, vous avez rencontré 10 intervenants pour une « première confrontation au réel » de vos propositions qui ont ensuite été présentées aux autres groupes avec qui vous avez pu interagir sur vos propositions.
- Un temps a été dédié samedi en fin de journée à la consolidation de tous ces retours pour aboutir à une version retravaillée de vos propositions.

AUDITIONS

Vous avez auditionné samedi après-midi 10 intervenants (2 intervenants par groupe) à qui vous avez présenté vos travaux à date sur les propositions. Ils ont pu réagir aux premières propositions, vous apporter des éclairages sur des aspects que vous n'aviez pas identifiés ou encore répondre à vos questionnements et inquiétudes sur les freins identifiés.

Thématique 1 : Adapter les temps scolaires aux rythmes des enfants

« Il ne faut pas faire plus d'école mais faire mieux école »



Les citoyens travaillant sur l'**organisation des rythmes de la journée, de la semaine et de l'année** ont pu auditionner deux intervenants :

Jean-Paul DELAHAYE, inspecteur général de l'éducation nationale honoraire, ancien directeur général de l'enseignement scolaire (DGESCO) qui a notamment travaillé sur la réforme « Peillon » entre 2012 et 2014.

Grégoire ENSEL, vice-président de la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE) et membre de la commission spécialisée du Conseil supérieur de l'éducation sur le calendrier scolaire national.

Penser les rythmes avec les enseignants et revaloriser leur statut

En réaction aux propositions formulées sur **le temps de la journée**, Jean-Paul DELAHAYE a tout d'abord félicité les conventionnels pour leurs travaux tout en mettant en garde sur la nécessité de « *penser une réorganisation des rythmes scolaires en concertation avec les enseignants, et avec une revalorisation de leur statut* ». Il rappelle que les enseignants français sont les plus mal payés d'Europe et que 6 ministres de l'Éducation nationale se sont succédé depuis 2022 : le « *terrain n'est pas forcément favorable à la mise ne place de réforme aussi intéressante et utile soient elles* ».

Des rythmes différenciés selon les âges : une complexité pour les familles

Il émet un point d'attention sur l'idée de **rythmes différés en fonction des âges** (notamment entre la maternelle et l'école élémentaire) : « *ce sont les mêmes familles qui ont un enfant en maternelle et élémentaire et que cela peut complexifier la tâche des parents* ».

Il précise également que les collégiens et lycéens sont les plus chargés d'Europe en heures de cours et qu'il est très difficile de toucher aux **programmes scolaires « monument national »**. Il émet ici l'idée que « *de grands objectifs peuvent être fixés au niveau national, tout en laissant le corps pédagogique adapter ces programmes selon les spécificités.* »

Grégoire ENSEL, vous encourage : « *envisagez tout, soyez raisonnablement fous, nous avons la conviction que sans « big bang » de l'école, on n'arrivera pas à changer les choses* ». Pour lui, les solutions vont se faire localement, en donnant de la marge de manœuvre à l'enseignant qui connaît sa classe : « *donner un cadre avec la capacité du terrain de s'adapter* ».

Il souligne néanmoins que les changements de rythme auront un impact sur les familles et notamment le temps de travail des femmes et les familles les plus défavorisées. Une **réduction des effectifs en classe** est également nécessaire pour améliorer les conditions de travail des enseignants et le bien-être des élèves qui sont jusqu'à 30 élèves au collège et 34 à 36 au lycée.

Les élèves sont fatigués, le niveau d'exigence fixé par les programmes est très élevé. Il voit la baisse du nombre d'élèves comme une opportunité financière à condition qu'il y ait une volonté politique d'investir dans l'éducation et les enfants.

Sur le **sujet de l'encadrement** Grégoire Ensel insiste également sur les **inégalités territoriales** notamment en zone rurales où les associations sont plus rares (pour les activités extra-scolaires par exemple) et sur la **qualité des intervenants** qui doit primer sur la quantité.

Semaine de 4 jours : une exception française

Sur le **temps de la semaine**, Jean-Paul DELAHAYE revient sur le fait que la semaine de 4 jours n'est pas une bonne solution et une « *exception mondiale* » : « *la semaine de 5 jours est la meilleure formule* ». Si la semaine de 4 jours est autant pratiquée (90% des écoles sont en régime dérogatoire de 4 jours) c'est d'une part pour réduire les coûts (associés au transport des élèves par exemple) et pénalise les parents des milieux plus populaires qui ne peuvent pas financer d'activités extra-scolaires. De plus il précise que la semaine de 4 jours est un **acquis social** pour les enseignants qui sont rémunérés sur une base de 4,5 jours qu'ils travaillent 4 ou 4,5 jours et qu'il faut faire attention dans les propositions : « *Sans revaloriser le salaire des enseignants, c'est impossible de passer à la semaine de 5 jours* ».

Les deux intervenants sont alignés sur le fait que l'allongement de la semaine ne peut se faire que hors week-end (c'est une donnée culturelle et les expérimentations le samedi n'ont jamais abouti). Grégoire ENSEL souligne un **risque** sur le mercredi après-midi. En effet le monde associatif qui représente tout un pan de l'économie qui a des valeurs humaines, sociales, est organisé autour de cette demi-journée.

Sur **l'organisation de l'année**, ils **remettent en question l'organisation actuelle en 3 zones**. Grégoire ENSEL précise qu'un avis a été rendu sur le calendrier scolaire qui fait consensus (y compris avec le secteur du tourisme) et a été voté à l'unanimité par le Conseil Supérieur de l'Éducation : il ne modifie pas les vacances d'été, il passe à 2 zones au lieu de 3 avec une zone de chevauchement pour permettre aux familles séparées par exemple d'avoir une semaine en commun ou encore instaure des vacances d'automne non zonées. Il précise que le CSE a adopté ce calendrier pour 1 an (au lieu de 3 ans habituellement), afin d'attendre les résultats de la Convention.

L'organisation de temps de respiration n'a de sens, pour Jean-Paul Delahaye, que si le reste du temps scolaire change. Pour que cela fonctionne il met en garde, « *il faut que ce soit pris au sérieux* » et être obligatoire. Il donne l'exemple d'une mesure mise en place dans les années 70 qui avait très bien fonctionné : « les 10% », consistant à réaliser 10% du temps en dehors des programmes scolaires et des activités classiques. Cela permettait aux classes de se mélanger et les enseignants s'y retrouvaient.

Ces temps de pause sont plus faciles à mettre en œuvre au collège qu'au lycée déjà très en tension avec la pression de Parcoursup et le poids des programmes. Au collège cela peut également être très bénéfique à l'intégration des élèves dans un nouvel environnement.

« Repenser la logique des programmes »

Sur la question des programmes « *la grande révolution à opérer c'est d'être dans une tout autre logique pour concevoir les programmes* » et établir ce « *qu'il faut que les élèves sachent à la fin de l'école obligatoire, quel socle commun sans entrer dans un détail qui transforme les enseignants en des pures exécutants* ». Ils soulignent ici encore le poids des programmes et fait référence à un modèle qui existe dans les pays nordiques « le curriculum » qui consiste à un parcours d'objectifs à atteindre. Pour Grégoire Ensel, l'école doit préparer à s'adapter à un monde qui évolue très vite et de nombreux enseignements pourraient aider à cela comme l'éducation à la vie numérique (il déplore le retrait de la technologie en 6e par exemple)

Les intervenants sont alignés sur l'application de mesures pour le public et pour le privé, condition pour qu'elles fonctionnent. Sur le plan des réformes, Jean-Paul Delahaye insiste sur la nécessité de pouvoir rémunérer les enseignants au niveau national et avoir une offre qui permet un service public local gratuit pour lutter notamment contre les inégalités.

« Ce qui compte aujourd’hui dans l’organisation des rythmes de l’enfant, c’est le rythme des parents »

Un second groupe de citoyens qui travaillait plus spécifiquement sur l’**heure de début des cours selon l’âge, la facilitation des temps de transport domicile école et l’adaptation du bâti scolaire** ont rencontré deux autres intervenants :



Nicolas LAMOUR, adjoint au Directeur Général Adjoint (DGA) en charge de la culture, du Projet Educatif et Social Local (PESL) et de la vie associative à la ville de Cherbourg-en-Cotentin

Didier GEORGES, proviseur de l’école hôtelière de Paris, lycée Jean Drouant, secrétaire national Métier du syndicat national des personnels de direction de l’Education nationale (SNPDEN UNSA)

Ambition politique vs contraintes budgétaires locales

Sur la sous-thématique « **Reculer l’heure de début des cours selon l’âge** », les intervenants réagissent :

Ils soulignent la multiplication des acteurs (Éducation nationale, communes, ATSEM, animateurs associatifs...), l’absence de coordination claire, le manque de lien entre le projet d’école (enseignants) et le projet pédagogique périscolaire (animateurs, associations) qui complexifie ce type de mesure. Nicolas Lamour souligne à ce titre que les anciens « contrats éducatifs locaux » avaient permis une meilleure articulation : « **Ce qui manque c’est la déclinaison au niveau de l’école de ces projets territoriaux** ».

Les différences politiques et contraintes budgétaires locales rendent les synergies difficiles entre acteurs scolaires, péri et extra-scolaires surtout dans un contexte de réductions budgétaires.

« **Les situations deviennent complexes car les consignes fixées aux différentes catégories d’acteurs rendent les choses complexes voire impossibles car les consignes politiques sont différentes.** ». Didier Georges revient lui sur les adolescents qui se couchent plus tard, souvent à cause des écrans, avec un sommeil de moins bonne qualité. Le résultat : fatigue, baisse d’attention, petit-déjeuner sauté, perte estimée à « **30 % des capacités cognitives** ». Certains collèges expérimentent déjà des débuts à 9h, mais cela pose des défis organisationnels et budgétaires (ex. accueil échelonné de 1000 élèves entre 8h et 9h difficile à encadrer) : « **En toute honnêteté, ce qui compte aujourd’hui dans l’organisation des rythmes de l’enfant, c’est le rythme des parents.** »

Nicolas Lamour précise que l’emploi du temps ne peut pas être concentré uniquement le matin : il faut composer avec les contraintes des enseignants et reconnaître que certaines matières s’assimilent bien aussi tôt dans la journée (8-9h). La priorité doit être donnée aux intérêts de l’enfant : vigilance sur sa capacité à supporter les journées et les activités après l’école.

Enfin, il invite à faire attention aux comparaisons internationales : en Allemagne, l’organisation est liée au travail à mi-temps des femmes, ce qui a d’autres conséquences sociales.

La difficulté des transports scolaires en milieu rural

Sur la sous-thématique « **Les temps de transports domicile / école sont facilités** » : le transport scolaire est essentiellement une problématique financière : « **en milieu rural par exemple, aucun modèle économique n’est viable pour les transports, il faut donc insister sur l’importance d’un service public du transport** ». Selon lui, la question essentielle est le niveau de territoire concerné et le besoin d’un système de compensation financière par l’Etat qui pourrait reposer sur un mécanisme en faveur des territoires les moins favorisés, comme les territoires ruraux. D’autres moyens de financement sont

questionnés par les citoyens comme le fléchage de la taxe hydrocarbure, la contribution des entreprises pour les transports (exemple de l'île de France), etc.

L'influence du bâti sur le comportement des élèves

Sur la sous-thématique « **Adapter le bâti scolaire** », les intervenants ont accueilli favorablement les travaux, en soulignant qu'ils répondent à des besoins urgents et structurels. Didier Georges a rappelé que 80 % du bâti scolaire est aujourd'hui dans un état très dégradé, à l'exception des établissements rénovés ou construits au cours des quinze dernières années. La rénovation d'un collège ou lycée représente en moyenne 28 à 30 millions d'euros (jusqu'à 48 millions en zone urbaine), ce qui rend indispensable un plan national de programmation sur vingt ans, actuellement inexistant. Les inégalités territoriales sont fortes, car les moyens dépendent largement des moyens des collectivités. Didier Georges revient sur l'exemple de la ville de Cherbourg qui prévoit un budget de rénovation des établissements à hauteur de 120 millions d'euros.

La qualité du bâti influence directement le comportement et le respect des élèves : des établissements bien conçus et bien entretenus sont mieux respectés (les sanitaires sont toutefois un point de fragilité récurrent, difficile à gérer faute de personnel dédié). Sur le plan environnemental, la réglementation s'est durcie avec des exigences intégrées aux cahiers des charges : isolation thermique et phonique, accessibilité PMR, ventilation naturelle, gestion de la luminosité. Des adaptations concrètes sont déjà engagées, par exemple le décalage des examens pour faire face aux vagues de chaleur.

Les intervenants ont également insisté sur la **flexibilité et l'ouverture des bâtiments**. Les établissements pourraient devenir de véritables biens communs, accueillant en dehors des temps scolaires des activités culturelles ou associatives, sous réserve d'un cadre juridique clair permettant de décharger les chefs d'établissement de leur responsabilité en dehors des heures d'ouverture. Enfin, la mise en place d'un cahier des charges national décliné territorialement est perçue comme un levier structurant pour guider les projets de rénovation et garantir un socle commun d'exigences en matière de confort, d'usages et de performance énergétique.

Thématique 2 : Diversifier et mieux articuler les apprentissages et les activités des enfants et assurer la complémentarité des temps

« La diversification des apprentissages doit d'abord poser la question des contenus »



Les citoyens en charge de travailler sur la diversification des apprentissages et activités, la pause méridienne (en vue d'en faire un temps de qualité) et l'organisation de davantage de séjours ont rencontré :

Mathieu BELLAY, co-directeur du Réseau Français d'Éducation à la nature et à l'environnement (FRENE)

Djéhanne GANI, rédactrice en chef du Café pédagogique (média consacré à l'école et à l'éducation), ancienne professeur d'allemand dans un collège public d'éducation prioritaire.

Sur la première sous-thématique « **Diversifier les apprentissages et les activités** », les deux intervenants partagent le constat d'une surcharge des programmes scolaires et soulignent que la

diversification des apprentissages doit d'abord poser la question des contenus à transmettre avant celle de leur évaluation. Pour Djéhanne GANI, « *il ne faut pas opposer l'école et les acteurs comme les acteurs de l'éducation populaire à l'école. Au contraire, ils travaillent déjà ensemble* », et il est important de valoriser des savoirs variés et reconnaître les compétences des élèves qui ne s'épanouissent pas dans le cadre académique classique. Elle alerte sur le risque de « rajouter des éducations à » aux savoirs déjà obligatoires sans moyens supplémentaires et insiste sur la nécessité de définir qui (enseignants ou intervenants extérieurs) portera cette diversification, notamment dans le second degré. Elle ajoute également : « *il y a plein de gens qui ont d'autres approches. Oui ouvrons les portes aux associations [...] brouiller les frontières entre le scolaire et le non scolaire peut être une stratégie assumée.* »

« **Savoirs académiques et autres savoirs, enlevons ces hiérarchies !** »

Mathieu BELLAY, de son côté, défend l'idée de rêver l'école autrement : les enseignants ne peuvent pas tout faire seuls. Il rappelle que, face à l'insécurité et aux inégalités, on a « *enfermé les enfants dans les établissements scolaires* », alors qu'il faudrait au contraire ouvrir ses frontières et les partenariats entre associations et Education nationale et ce à l'échelle des territoires : « *les programmes sont vécus comme un dogme, c'est un vrai problème* »

Les deux intervenants convergent sur l'idée que la diversification n'est pas une remise en cause de l'école mais une transformation de son fonctionnement, en décloisonnant les savoirs et en développant des coopérations structurées avec les acteurs du territoire.

L'acte de cuisiner comme vecteur de savoirs et de plaisir

Sur la sous-thématique « **Repenser la pause méridienne pour en faire des temps de qualité** », les intervenants se sont montrés très enthousiastes à l'écoute des travaux des citoyens sur ce sujet. Bien manger, dans une ambiance apaisée, peut devenir un véritable temps d'apprentissage et de socialisation. Mathieu BELLAY précise que sur l'accès à une alimentation saine, locale et de qualité, la loi Egalim a permis une grande avancée. Pour lui « *l'acte de cuisiner est essentiel* »

Au-delà de l'alimentation, il confirme que la pause doit offrir un climat libre et sécurisé, permettant aux enfants de se reposer, lire, participer à des clubs ou simplement ne rien faire. Sur la durée de la pause méridienne, en revanche, il souligne un obstacle : « *C'est un casse-tête pour les chefs d'établissement d'organiser le passage à la cantine avec les heures de cours* ».

Les intervenants soutiennent l'idée d'intégrer l'acte de cuisiner à l'école comme vecteur de savoirs et de plaisir, et de repenser les espaces (îlots de fraîcheur, « ensauvagement » des cours) pour créer un

environnement plus propice au bien-être. La cantine peut être accessible gratuitement dans certaines collectivités mais toutes le font pas.

Vous les avez questionnés sur leur vision de la sécurité des enfants en dehors de l'école : Ils rappellent que l'autonomie des enfants dans l'espace public a fortement diminué, que nous vivons dans une « *société anxieuse* » : « *Les enfants allaient beaucoup plus loin avant en dehors de chez eux. L'autonomie dehors a extrêmement diminué. On a pensé nos villes à hauteur de voiture et non à hauteur d'enfant.* »

Enfin, sur la question des téléphones, ils préconisent d'impliquer les élèves dans la définition des règles plutôt que d'imposer uniquement des interdictions, afin de construire collectivement des usages plus équilibrés.

Sortir de la culture du « zéro risque » en matière de voyages et séjours ?

Enfin sur la sous-thématique « **Rendre obligatoire l'organisation de séjours de voyage** », Djéhanne GANI souligne que rendre les séjours et voyages scolaires obligatoires pourrait constituer un levier important pour démocratiser l'accès à ces expériences éducatives, aujourd'hui très inégalitaires. Elle insiste sur le besoin de temps et de moyens pour concevoir de tels projets : les enveloppes budgétaires des établissements sont largement absorbées par le remplacement de courte durée et les dispositifs d'aide aux devoirs, laissant peu de marge pour financer des voyages. Leur organisation repose souvent sur le bénévolat des enseignants, alors que des partenaires existent (DAREC, associations comme la Ligue de l'enseignement, programmes Erasmus), mais les démarches sont lourdes et les financements insuffisants. A la question « que demander aux familles ? » elle précise que « *dans certains établissements, on vote un budget maximal pour les familles qui n'ont pas les moyens. On peut utiliser le **fonds social** pour payer intégralement les voyages, dans certains cas.* »

Mathieu Bellay souligne qu'il faut sortir de la culture du « zéro risque » de l'Education nationale et repenser le séjour scolaire au-delà du modèle traditionnel (il cite par exemple la « classe de neige »). Un voyage peut être court ou long, proche ou lointain, mais doit retrouver une place centrale dans la vie éducative. Les structures d'hébergement ont été affaiblies et/ou souvent rachetées par le privé, alors qu'elles jouent aussi un rôle.

Les intervenants défendent l'idée d'inscrire le financement des séjours dans la loi tout en faisant attention au rôle des associations si le secteur privé marchand entre en jeu. Djéhanne GANI cite par exemple les financements existants pour les échanges de 3 semaines entre l'Allemagne et la France (créé par l'Office franco-allemand de la jeunesse).

Parmi les freins identifiés, les intervenants insistent sur l'aspect économique du poids des espaces d'hébergement dans le développement territorial.

Sur les modalités, les intervenants ont questionné le groupe sur les moments envisagés pour ces voyages : doivent-ils être obligatoirement sur le temps scolaire ? Avec l'aide de l'éducation populaire ? Dans quel cas il faut prévoir l'encadrement par des animateurs et /ou des enseignants. La présence des enseignants est en effet jugée très importante pour créer un autre rapport avec les élèves, tout en associant les acteurs de l'éducation populaire dans une logique de coopération structurée. Des modèles étrangers, comme la semaine de projets en Allemagne ou la diversification des apprentissages qui relève d'une discipline scolaire en Finlande, montrent que ce type de transformation est possible lorsqu'il existe une vision de long terme partagée au-delà des alternances politiques.

En conclusion Mathieu Bellay insiste sur le droit à la nature : « *faire rentrer ce droit à la nature dans le droit et dans les financements est indispensable* ».

Sécuriser la bonne articulation enfant, parents et enseignants



Un second groupe a travaillé sur trois autres sous-thématiques qui sont les lieux des activités non-scolaires et comment ils peuvent être repensés à l'école ou en dehors de l'école, l'accessibilité des activités et enfin l'organisation des liens entre les acteurs. Ce second groupe a rencontré :

Caroline BREILLAT, coordinatrice du Projet éducatif social local au sein de la Communauté de communes Coutances Mer et Bocage (Normandie)

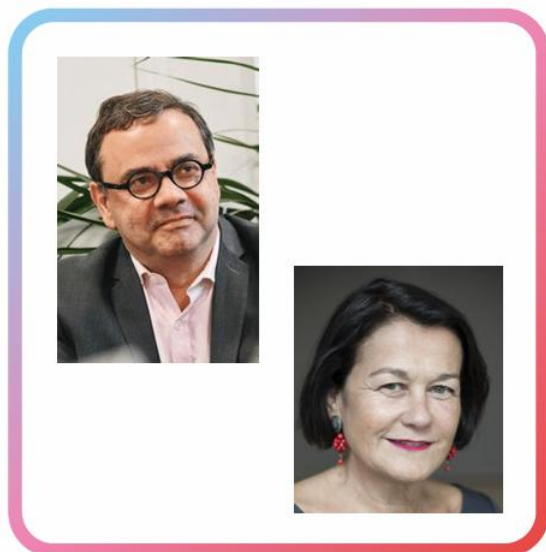
Ariane AZEMA, inspectrice générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche.

Sur la sous-thématique « **Penser les lieux des activités non scolaires** » **Caroline Breillat** revient sur deux expériences de partage de locaux en commun (espaces de restauration et cour de l'école) qui s'est fait non sans difficulté. Partager des locaux signifie un portage du projet (par le directeur d'établissement par exemple) mais également une organisation des services comme le nettoyage, l'entretien par les différents acteurs qui doivent s'organiser. Elle souligne les limites autour des **salles de classes « qui sont sacralisées »** et qu'on ne peut utiliser pour autre chose. Elle cite d'autres exemples qui ont fonctionné comme un « *lycée qui met à disposition son gymnase avec des associations locales dans le cadre d'une convention* » qui contribue à une logique de mise en commun « pour optimiser les espaces disponibles sur des territoires de petite taille ». Elle souligne néanmoins la nécessité d'**une relation de confiance entre les acteurs et qu'ils se connaissent pour que cela fonctionne**. En effet, "il faut passer en logique partenaire et développer des projets en commun" avec les associations notamment. Nous avons trop tendance à recourir aux associations comme à des prestataires de service pour organiser un atelier par exemple" et cela n'est pas pérenne et peu efficient.

Ariane Azema revient sur le rôle de l'instituteur qui, dans les années 70 « *faisait le lien avec le secteur associatif* ». Il faut aujourd'hui recréer ce lien et généraliser « *l'adoption de conventions communes pour se mettre d'accord* » sur l'utilisation des locaux, qu'ils soient scolaires ou non scolaires. Elle souligne que cela pose un **problème de responsabilité**. En effet le directeur d'école est responsable si un incident se produit après utilisation des espaces par un tiers. Le **poids des programmes et la pression qui pèse sur les résultats scolaires** constitue également un frein aujourd'hui à l'ouverture à d'autres activités non scolaires. Un exemple de solution : « **donner du sens aux activités non scolaires au regard du bénéfice attendu pour les enfants** »

« *Sécuriser le triptyque enfant, parents et enseignants* » ressort également comme une condition de réussite car il faut il bonne circulation de l'information entre les acteurs associatifs, le scolaire, péri-scolaire et extrascolaire et aller à la rencontre des habitants des territoires pour « *recenser les besoins d'activités des enfants en fonction de leurs âges et de leurs disponibilités horaires* ».

Thématique 3 : Aménager des temps de qualité pour les enfants et pour les parents



Les 30 citoyens qui ont travaillé sur cette thématique l'ont abordé sous l'angle de trois sous-thématiques : l'adaptation de l'organisation professionnelle pour que les parents aient plus de temps avec leurs enfants, le temps des devoirs (pour qu'ils ne se fassent plus à la maison) et le temps d'écran. Ce groupe a lui rencontré :

Bruno JARRY, directeur général de l'association Cultures, Loisirs, Animations (CLAVIM) de la ville d'Issy-les-Moulineaux, vice-président de la fédération nationale des Ecoles des parentes et des éducateurs (Fnepe)

Elisabeth TOME GERTHEINRICHS, conseillère au

Conseil économique social et environnemental (CESE), membre du groupe entreprise, de la commission « travail/emploi », des affaires sociales et de la délégation outre-mer, représentante du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF).

« La question des devoirs est liée à la question des parents »

Sur la sous-thématique « **Repenser les temps des devoirs pour qu'ils ne se fassent plus à la maison** » **Bruno Jarry** précise tout d'abord que le sujet des devoirs divise beaucoup : « *le premier degré ne devrait pas avoir de devoirs* » ou encore « *pour être un bon prof d'école il faut donner des devoirs* ». Il pose également la question « *Qu'est-ce qu'apprendre ? : les devoirs font appel aux mêmes modalités d'apprentissage alors que les enfants sont titulaires d'intelligences multiples* ». Cela pose la question de savoir comment permettre à l'enfant de reconnecter ce qu'il a appris à l'école dans sa vie quotidienne ?

La question des devoirs est liée à la question des parents : comment donner la place aux parents qui sont les plus démunis sur la question du langage par exemple ?

Ecrans : une approche éducative plutôt que répressive ?

Sur la sous-thématique « **Agir sur le temps d'écran** » les intervenants insistent sur la nécessité d'adopter une **approche éducative plutôt que répressive face aux écrans**. L'omniprésence des écrans bouscule la parentalité et appelle à instaurer un dialogue coopératif et créatif autour du numérique. Les auditionnés soulignent le manque d'accompagnement structuré des familles : les dispositifs existants, comme les réseaux d'écoute ou les Maisons des familles sont sous-financés et insuffisamment déployés, alors qu'ils pourraient jouer un rôle clé dans la prévention.

Les enjeux de santé mentale et de protection sont centraux, dans un contexte de pénurie de pédopsychiatres. Le climat relationnel des enfants doit devenir un repère pour agir collectivement, en intégrant davantage ces questions dans les pratiques pédagogiques. Pour lui, les politiques publiques doivent également développer une nouvelle brique sur **l'accompagnement à la parentalité**.

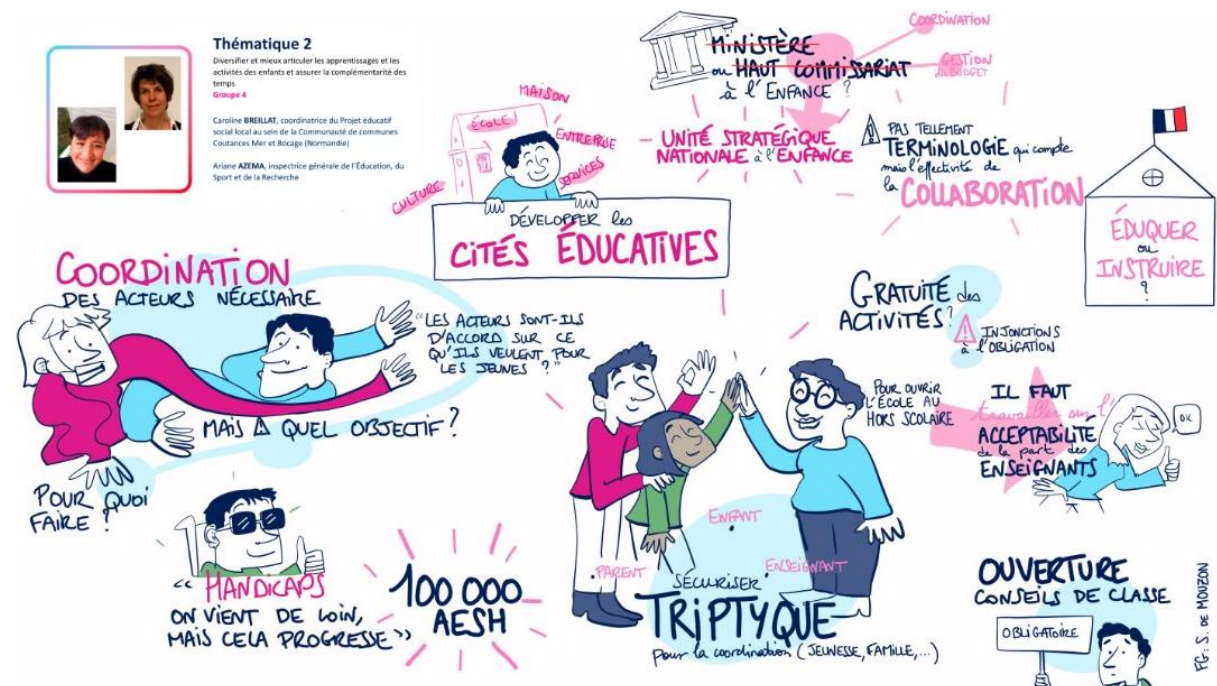
Regarder les modalités d'organisation du travail

Enfin, sur la sous-thématique « **Adapter l'organisation professionnelle pour que les parents aient plus de temps avec leurs enfants** », les intervenants ont souligné que la question n'est pas uniquement de libérer du temps de travail pour les parents, mais d'**informer et appliquer les dispositifs existants qui sont complexes**, peu connus et souvent mal utilisés, comme la retraite progressive ou le temps partiel (qui dans les faits, ne s'accompagnent pas toujours d'une baisse de charge réelle). Les propositions visant à accorder un quota d'heures d'absence rémunérées aux parents se heurtent à des difficultés

pratiques et à des réticences des employeurs comme le précise Elisabeth TOME GERTHEINRICHS « *En position de principe, les employeurs publics ou privés ne peuvent pas l'accueillir même si c'est financé par allègement de charge* ».

Une solution serait de regarder plutôt les modalités d'organisation du travail : horaires, amplitude, autorisations d'absence, droit à la déconnexion, et clarification des droits existants. Il s'agit aussi d'explorer d'autres pistes comme la **solidarité intergénérationnelle** : impliquer davantage les retraités ou préretraités par exemple dans des actions de soutien aux parents, tout en respectant leurs envies et leurs capacités.

Bruno Jarry revient sur la **marchandisation du champ de la parentalité** qui tend à créer des inégalités entre les familles en fonction de leurs revenus en précisant que les utilisateurs des services à la parentalité sont la classe moyenne. Il peut être intéressant de recréer des collectifs et des lieux d'accompagnement accessibles à toutes les familles (exemple des CSE qui pourraient élargir leur offre davantage à la parentalité) et plus largement une offre dans lesquelles les entreprises pourraient jouer un rôle actif. Ils précisent qu'une telle organisation pourrait se trouver à l'échelle de chaque secteur d'activité en posant « *le débat en plus grande proximité de l'entreprise* ».



Dimanche, vous avez vécu collectivement un temps fort de la convention citoyenne !

Pour la première fois, vous avez présenté et/ou découvert l'ensemble des propositions (à date) de la convention ! Ces propositions, vous les avez travaillées, présentées (aux intervenants et autres groupes), modifiées, enrichies tout au long de ce week-end et vous les avez présentées seul(e) ou en groupe à l'ensemble des conventionnels avec beaucoup de fierté !

Ces propositions, plus ou moins détaillées, développées en fonction des sous-thématiques feront l'objet d'un retravail en session 6 pour aboutir aux propositions finales qui figureront dans le rapport.

Jean-Karl Deschamps et Marianne Trividic membres du Comité de Gouvernance vous ont présenté le dimanche matin les principes de construction du rapport. Marianne vous a plus spécifiquement partagé son vécu en tant que citoyenne ayant participé à la Convention Citoyenne sur la fin de vie.

Quelles sont les grandes étapes ? Une première version du rapport pré-rédigée par le collectif d'animation sur la base de vos travaux vous est transmise avant la session 5 et une version amendée du plan sera proposée tenant compte de vos remarques. Lors de la Session 6 une première relecture collective sera réalisée partie par partie. En session 7 vous serez mobilisé pour compléter, relire et harmoniser le rapport complété de vos travaux de la session 6 et enfin... adopté !

En atelier, vous avez ensuite réagi à la méthodologie proposée et au plan de rapport :

Sur la structure du rapport : vous avez été très enthousiastes à l'idée d'un manifeste en ouverture du rapport. Il doit donner envie de lire, porter une vision pour l'avenir et passer les messages centraux pour la convention. Certains d'entre vous avez même émis la possibilité qu'il soit écrit par/avec un enfant. La structure proposée répond globalement aux attentes, bien que vous attendiez le contenu définitif pour vous positionner. Vous regarderez attentivement la manière dont seront articulés les constats, les thématiques, les enjeux transverses ou encore les propositions (Quel fil conducteur du rapport ?) Et vous êtes nombreux à avoir émis le souhait d'être associés à la définition de cette structure et avoir besoin de clarifications sur le rôle et le contenu des annexes.

Sur la méthodologie proposée : Parmi les doutes que vous avez exprimés, vous vous interrogez sur la méthodologie de "rédaction et relecture collective à 140" en référence au témoignage de Marianne Trévidic sur la Convention citoyenne sur la fin de vie et certains et certaines d'entre vous craignent manquer de temps. Vous souhaitez être rassurés sur le traitement des contradictions ou encore des sujets importants qui ont été relevés et ne font pas l'objet de propositions spécifiques et souhaitez davantage de transparence sur l'évolution des référentiels qui sont proposés (thématiques, sous-thématiques, enjeux, etc.). Certains d'entre vous ont mentionné le souhait d'avoir des phases de vote et de validation et d'être associés à la structuration du rapport (définition des thèmes, chapitres, hiérarchisation des contenus, etc.).

Sur le fond et les contenus : Vous avez rappelé l'importance de placer l'enfant au centre des travaux (sans oublier les parents) et de veiller à ce que certains prérequis aux propositions soient bien intégrés au rapport comme la valorisation des enseignants ou encore l'enjeu de refonte des programmes. Pour nombre d'entre vous, il faut veiller à ce que certains sujets figurent bien au rapport, vous citez par exemple la parentalité, les mineurs isolés, l'ASE ou encore les outremer. Vous attachez une certaine importance à illustrer le rapport de témoignages, d'exemples concrets et même des récits produits en session 3.

Enfin sur le format du rapport : vous êtes alignés sur la nécessité de proposer une version étayée destinée aux institutions et un autre document qui l'accompagne qui soit "imagé, digeste et accessible". Vous avez mentionné de nombreux formats comme par exemple la BD, une version audio, vidéo, ou encore en braille !

Quelques infos pratiques

Pour aller plus loin

- Le socle documentaire sur les temps de l'enfant (vous y trouverez des synthèses des rapports évoqués lors des auditions : le rapport de la commission « enfants et écran », le rapport du Défenseur des droits sur le droit des enfants aux loisirs...) :
<https://conventioncitoyennetempsenfant.lecese.fr/sites/ccte/files/Socle-documentaire-convention-citoyenne.pdf>
- Votre SharePoint des citoyens où vous trouverez les diaporamas des auditionnés, les rapports cités dans le socle documentaire, la facilitation graphique... :
<https://lecese.sharepoint.com/:f:/s/InformationsCCTE/EnqT0Jiyzb1Kv62IWjq7GTyBCz6DDXVBN-SvEPXlkM3gKg?e=yqfvO6>

Prochain RDV

- 5^e session : vendredi 17 octobre au CESE pour un déjeuner. Début des travaux à 14h.
- Contact : accueil.citoyens@lecese.fr

Suivre la Convention sur les réseaux sociaux

- [X](#)
- [LinkedIn](#)
- [Facebook](#)
- [YouTube](#)
- [Instagram](#)